

DOSSIER DE PRESSE

Le renouveau de la Sonacotra a commencé

Bientôt 50 ans

DECEMBRE 2006



SOMMAIRE Le renouveau de la Sonacotra a commencé

1	50 ans d'engagement et d'expériences pour lutter contre l'exclusion par le logement	p.3
	<ul style="list-style-type: none">• Une entreprise qui s'adapte aux besoins de la société• Une entreprise pas comme les autres• 2049 salariés mobilisés et formés pour accompagner les plus démunis	
2	Etat des lieux des solutions de logement proposées par la Sonacotra	p.11
	<ul style="list-style-type: none">• 204 résidences sociales pour toutes les personnes en difficulté• 247 foyers traditionnels pour les travailleurs migrants• 1653 logements locatifs pour les familles• 54 CADA (Centres d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile) et 34 AUDA (Accueil d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile)• 10 aires d'accueil pour les Gens du voyage• 1 centre d'accueil de nuit et une plateforme médico-sociale• Des solutions de logements provisoires pour les victimes de catastrophes naturelles et les personnes issues d'habitat indigne, insalubre et dangereux.	
3	Les 4 missions prioritaires fixées par le contrat d'objectifs 2005-2010	p.15
	<ul style="list-style-type: none">• L'adaptation des résidences au vieillissement de la clientèle immigrée et la réhabilitation des foyers des travailleurs migrants• L'accueil des personnes en difficulté et notamment les jeunes de moins de 25 ans dans des résidences sociales• La pérennisation des structures d'accueil de demandeurs d'asile• Le déploiement de l'activité de gestion des aires d'accueil des Gens du voyage.	
4	En janvier 2007 : la Sonacotra changera de nom Explications	p.17
5	Tour de France des Directions Régionales de la Sonacotra	p.19
6	Chiffres	p.22
7	Contacts	p.24
8	Annexes	p.26

1

**50 ans d'engagement
et d'expériences pour lutter
contre l'exclusion par le logement**

Une entreprise qui s'adapte aux besoins de la société

La Sonacotra est une entreprise de l'économie sociale qui fait partie de notre paysage institutionnel. Le fait de simplement prononcer ces quatre syllabes : So-na-co-tra évoque pour chacun d'entre nous une image et une époque.

Une image : celle des foyers de travailleurs migrants d'origine maghrébine.

Une époque : celle de la reconstruction de la France des années 50/60.

Aujourd'hui, la réalité de l'entreprise est bien différente. Il existe pourtant un écart important aux yeux du grand public et des élus entre les missions perçues et les missions réelles de la Sonacotra.

Un peu d'histoire

La Sonacotra a été fondée en 1957 par l'Etat à l'initiative d'Eugène Claudius Petit, ancien ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Il la dirigera jusqu'en 1977.

Ses missions étaient de résorber les bidonvilles à la périphérie des grandes villes et reloger les travailleurs algériens venus aider à la reconstruction de la France. La Sonacotra s'appelait la Sonacotral, Société Nationale de Construction pour les Travailleurs Algériens.

En 1962, l'Algérie est indépendante, et l'entreprise est rebaptisée Sonacotra, Société Nationale de Construction pour les Travailleurs.

Une page se tourne

A partir de 1975, l'entreprise doit gérer l'impopulaire augmentation des loyers due au choc pétrolier de 1973 et le vieillissement de ses logements. Elle doit aussi repenser le logement autrement car la plupart des travailleurs immigrés qu'elle loge sont restés seuls en France pour travailler transformant le foyer initial en domicile définitif.

Dès 1990, la Sonacotra qui accueillait des hommes seuls et actifs, commence à héberger, et encore aujourd'hui des femmes, des couples, des familles monoparentales, tous de plus en plus confrontés au chômage et à la précarité économique. En créant les résidences sociales, la Sonacotra accompagne aussi socialement cette nouvelle clientèle. De nombreux liens sont entretenus avec des assistantes sociales, l'ANPE, la CRAM... pour favoriser l'insertion.

L'histoire de la Sonacotra, si elle est intimement liée à celle des travailleurs immigrés, se conjugue aujourd'hui

à un tout autre temps : celui qui répond aux besoins liés à l'émergence de nouvelles précarités.

Aujourd'hui, elle accueille toutes les personnes en situation précaire, quelle que soit leur origine, et elle les guide également sur le chemin de l'insertion.

En 2005 : des chiffres qui parlent

16 % des résidents de la Sonacotra vivaient des minima sociaux contre 14 % en 2003.

6,4 % des personnes logées étaient des femmes.

26,55 % de la population logée était retraitée.

Selon le rapport 2005-2006 de l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale, au 31 décembre 2004, près de 1,1 million de personnes 1 083 900 personnes en métropole percevaient le Rmi soit 433 € / mois pour une personne seule.

En 2004, 6,8 millions de personnes vivaient avec moins de 788 € / mois.

Globalement, entre la fin 2003 et la fin 2004, le nombre cumulé des bénéficiaires de l'Ass (allocation spécifique solidarité) et de l'Aer (allocation équivalent retraite) est resté relativement stable (+0,1 %).

En 2006, l'objet premier de la Sonacotra, symbole de son combat depuis 1957, demeure le même : loger les plus démunis. Aujourd'hui pourtant, loger ne suffit plus et la Sonacotra s'est dotée de missions complémentaires : accompagnement social, suivi médical et administratif, permettent de répondre à ces besoins.

Nouveaux clients, nouvelles missions... l'entreprise change. De nouveaux défis sont à relever car la population traditionnelle immigrée a vieilli et les flux migratoires ont changé. La conjoncture économique, le chô-

mage, la hausse des loyers, la pénurie de logement, la pression immobilière, la situation géopolitique mondiale font que les clients de la Sonacotra se sont diversifiés.

Depuis 2005, 1 salarié sur 5 se consacre à l'accueil des demandeurs d'asile. Les publics prioritaires de la Sonacotra se sont élargis entre autres, aux jeunes en insertion professionnelle, aux familles monoparentales, aux Gens du voyage et à l'accueil de jour et de nuit des personnes sans abri.

Une entreprise pas comme les autres

La Sonacotra est une Société anonyme d'Economie Mixte

L'entreprise est une SEM anonyme détenue à 57,1 % par l'Etat. Sont également actionnaires : la Caisse des Dépôts et Consignations à 28,1 %, le Crédit Foncier à hauteur de 10 % et le groupe Logirep qui détient 4,2 % du capital.

La Sonacotra dépend de 3 ministères de tutelle : le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale, le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et le ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales.

En tant que société anonyme, les contrats passés avec ses salariés, ses fournisseurs ou ses clients sont des contrats de droit privé.

La Sonacotra est maître d'ouvrage et gestionnaire d'immeubles. Elle est à la fois régie par la loi sur les sociétés anonymes et par les textes relatifs aux entreprises du secteur public.

Elle est présidée par Michel Pélissier, Préfet, depuis 1998.

Le parcours de Michel Pélissier, Président de la Sonacotra

Michel Pélissier est Président de la Sonacotra depuis 1998. Il a été nommé par le gouvernement qui a reconduit son mandat en 2006 pour une durée de 5 ans.

Il est né le 15 octobre 1947. Diplômé de l'IEP et de la Faculté de Lettres d'Aix-en-Provence, Michel Pélissier entre dans l'administration en 1968 comme attaché de préfecture en Seine-Saint-Denis.

Ancien élève de l'ENA (promotion Pierre Mendès France, 1976 / 1978), administrateur civil au ministère de l'Intérieur, en 1978 il est nommé directeur de cabinet du préfet des Landes, puis de celui du préfet de l'Eure en 1979 et, à la fin de la même année, il exerce ses fonctions de sous-préfet à Briançon.

Nommé chef de cabinet du Premier ministre Pierre Mauroy de 1981 à 1983, il effectue ensuite sa mobilité en qualité de secrétaire général de l'Académie de France à Rome.

En 1985, il devient directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes, puis sous-préfet de Chalon-sur-Saône en 1988.

En 1992, il est nommé préfet de la Lozère, puis préfet du Tarn-et-Garonne en 1993. De 1996 à septembre 1998, il occupe les fonctions de directeur de l'agence régionale d'hospitalisation de Rhône-Alpes, dont il a assuré lui-même la mise en place, à la demande du Gouvernement

La Sonacotra est une entreprise à vocation sociale

Ni association, ni administration, elle veille à l'équilibre de ses comptes. Elle a réalisé un résultat net après impôt sur les sociétés de 15,09 millions d'euros en 2005.

Son chiffre d'affaires total en 2005 était de 235,90 millions d'euros.

La Sonacotra est structurée sur un modèle déconcentré depuis 1999

Elle est présente sur l'ensemble du territoire et son réseau d'exploitation s'organise autour de 6 régions : Ile-de-France, Nord-Ouest, Est, Centre-Ouest/Sud-Ouest, Rhône-Alpes et Sud-est.

Chaque région est placée sous la responsabilité d'un directeur régional qui développe et met en œuvre les objectifs définis dans le contrat d'objectifs à l'aide d'expertise en maîtrise d'ouvrage, en développement et en ingénierie sociale. Son action est relayée par les directions ou les agences départementales.

Les agences départementales ou locales organisent les relations avec les partenaires locaux.

La Sonacotra noue de nombreux partenariats pour remplir ses missions

Les interlocuteurs se répartissent autour de neuf grandes familles

1 • L'Etat et ses services déconcentrés depuis 1999

La Sonacotra est sous tutelle de trois Ministères. Elle travaille aussi en étroite collaboration avec les Directions Départementales de l'Équipement, les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales, les Préfectures pour monter des projets immobiliers et sociaux.

2 • Les grands financeurs du logement

Pour réhabiliter son patrimoine et développer de nouvelles capacités, la Sonacotra bénéficie comme les autres bailleurs sociaux de fonds aidés. Ainsi, la Caisse des Dépôts et Consignation, le Crédit Foncier de France, ou encore les collecteurs du 1 % (Union d'Économie Sociale pour le Logement et l'Agence Nationale pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) sont d'incalculables partenaires financiers.

3 • Les collectivités locales

La Sonacotra est représentée dans 56 départements et exerce l'essentiel de sa mission au niveau local. C'est avec les maires, les Conseils généraux ou les Conseils régionaux que les équipes de la Sonacotra montent des projets et répondent à des besoins bien identifiés.

4 • Les acteurs de l'action sociale

La paupérisation d'une partie des résidants conduit à l'élaboration de projet sociaux afin de favoriser leur accompagnement social et leur insertion. Pour relever ce nouveau défi, la Sonacotra ne travaille pas seule : les travailleurs sociaux, les Caisses d'Allocations Familiales, les C.C.A.S, les Missions locales, les associations de lutte contre l'exclusion, sont des partenaires privilégiés. Partout la Sonacotra développe avec ses partenaires des conventions de partenariat, met à disposition des logements d'insertion et assure localement l'accueil des plus démunis. Le Fonds d'Aide et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD) verse également une subvention à la Sonacotra dans le cadre du développement de ses projets d'accompagnement social.

5 • Les acteurs de la vie économique

Les grandes entreprises, centres de formation, écoles d'apprentissage, universités constituent de précieux prescripteurs pour faciliter la venue de ces publics dans les résidences. Des relations privilégiées existent avec l'A. F. P. A., Bouygues et d'autres entreprises de B. T. P. notamment.

6 • Les acteurs du logement

Dans le secteur du logement social, les « concurrents » sont aussi des partenaires. Ainsi, les équipes travaillent, tant sur le plan national que local, avec des organisations aussi variées que l'Union Sociale pour l'Habitat, la FNARS, l'union des FJT, etc... Ainsi, la Sonacotra est membre de l'UNAF0 (Union des professionnels de l'hébergement social) et de la FNSEM (Fédération Nationale des Société d'Économie Mixte). Elle est membre associé de la FNARS (Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale)

7 • Les métiers du bâtiment

En tant que Maître d'ouvrage, la Sonacotra travaille constamment avec des architectes, des bureaux d'étude et des entreprises du bâtiment. Ces dernières peuvent répondre aux appels d'offres, qui sont pour la quasi totalité de type « ouvert ».

8 • Le tissu associatif

Dans un contexte où loger ne suffit plus, la Sonacotra développe des actions d'animation et d'accompagnement social. L'entreprise noue ainsi des liens avec les différents acteurs de la ville et du département afin de simplifier l'accès des résidents aux dispositifs de droit commun et à la vie de la cité (contacts administratifs, accès aux soins médicaux, à une formation, à un travail, participation à des activités culturelles du quartier). Pour développer ces animations et ces actions, la Sonacotra signe des conventions avec des associations. Au niveau national, elle est partenaire avec les restos du cœur, Goéland, l'Unicef, l'Unaf... Sur le plan local, l'entreprise et les associations liées au logement, à la prévention santé, au maintien à domicile et à la culture mettent en commun leurs savoir-faire.

9 • Les échanges à l'international

L'adhésion de la Sonacotra à divers organismes internationaux, tels que le CECODHAS, le CEEP ou encore RHF, a pour vocation :

- La promotion de l'image de la Sonacotra et l'affirmation de sa mission sociale. La Sonacotra participe à des conférences internationales et entretient des relations avec des partenaires dans les pays d'origine de ses résidents.
- La défense des intérêts du logement social auprès des institutions européennes. Elle est membre du Cecodhas et du CEEP.
- L'échange d'idées et de savoir-faire avec les pays dont sont originaires ses clients. La Sonacotra est jumelée avec l'ERAC Sud (Etablissement public de construction marocain) et a mis en place un partenariat avec Dyar-al-Medina (entreprise marocaine de gestion locative, anciennement CIFM). Membre du Réseau Habitat et Francophonie, la Sonacotra a également signé une convention avec AND DEFAR, une association malienne de développement, basée à Kayes et Bamako, afin de cofinancer aux côtés de la Fondation Abbé Pierre des projets de micro-développement.
- La création d'une fondation éponyme en 2006. Toujours dans cette optique d'échanges, la Sonacotra a créé une fondation. Elle a pour missions d'initier et de cofinancer des projets de micro-développement dans les pays dont sont originaires ses résidents. Les premières actions seront menées au Mali, au Sénégal, en Algérie et au Maroc.

L'enveloppe financière garantie par la Sonacotra s'élèvera à 100 000 € par an sur 5 ans. Le siège de la fondation est situé à St-Denis (6-8 rue du Général Joinville).

Le Conseil d'Administration rassemble à ce jour : la Fondation Abbé Pierre, l'Unicef France, l'Agence Française de Développement.

Organigramme de la fondation Sonacotra :

Président : *Michel Pélissier*

Vice-Présidente : *Marie-Noëlle Rosenweg*

Trésorier : *Philippe Biongolo*

Secrétaire : *Daniel Catalan*

L'autorisation administrative a été accordée par le Préfet en septembre 2006.

Adresse de la fondation :
*6-8 rue du général Joinville à
93200 Saint-Denis*

La sonacotra est une entreprise citoyenne et engagée

Elle a signé la charte de la diversité en novembre 2006

Forte de ses 2049 salariés qui représentent 80 nationalités, la Sonacotra confirme son engagement à promouvoir la diversité notamment culturelle et ethnique en son sein et aux différents niveaux de qualification.

Elle mène pour cela des actions concrètes au travers de :

- la mise en place d'un accord interne,
- la diffusion d'information en interne comme en externe de son engagement en faveur de la diversité,
- la création d'un dispositif de veille interne,
- la formation et la sensibilisation de l'ensemble de ses personnels,
- l'optimisation de ses processus de ressources humaines.

Elle a signé un accord sur l'égalité hommes - femmes en avril 2005

Il prévoit 4 objectifs : la prise en compte de la parentalité dans la carrière du salarié, la volonté de mettre en place une gestion de carrière pour les couples de salariés en cas de mobilité géographique, veiller à une égalité de rémunération à qualification et expérience égales, mettre en place des programmes de sensibilisation auprès de salariés pour susciter des candidatures à des postes occupés en majorité par des hommes ou des femmes.

...et s'engagera dans l'obtention du label égalité professionnelle à la fin de l'année 2006.

Elle a embauché 100 personnes en «contrat avenir»

Ces recrutements concernent essentiellement la maintenance du bâti. Ils signent la volonté de l'entreprise de renforcer le nombre de ses collaborateurs sur le terrain. L'objectif de la Sonacotra est bien de pérenniser ces emplois en contrat à durée indéterminée, car à l'appui de chaque « contrat avenir », il y a un projet professionnel et un parcours de qualification, formalisés par un accord signé avec l'AFPA (Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes).

Focus sur Monsieur Patrick Saib qui vient de signer « un contrat avenir »

Mis en place avec le ministère de Jean-Louis Borloo, dans le cadre de la loi de cohésion sociale, « les contrats avenir » vont permettre à la Sonacotra d'intégrer sur 3 ans, 109 collaborateurs. Monsieur Saib en fait partie.

Patrick a 45 ans et vient de signer un CDD de deux ans avec une durée hebdomadaire répartie entre temps de travail et temps de formation. Il occupe un poste d'ouvrier de maintenance. Il effectue des travaux de réparation dans 3 résidences de l'Ile-de-France. En entrant dans l'entreprise, un tuteur l'a accueilli. Il le seconde et le guide, il lui transmet sa connaissance de la Sonacotra.

Le « contrat avenir » est destiné à faciliter l'insertion sociale et professionnelle de personnes bénéficiant du RMI, de l'allocation spécifique de solidarité, de l'allocation de parent isolé et de l'allocation aux adultes handicapés. Ce contrat va favoriser le retour à l'emploi de Patrick.

Elle est certifiée ISO 9001 depuis 2003

Les objectifs de cette certification sont : l'amélioration du service rendu au client et du fonctionnement de l'entreprise. Renouvelable tous les trois ans, elle participe à la promotion de l'entreprise par la reconnaissance de son savoir-faire.

L'entreprise va compléter sa démarche qualité par des certifications de service

Pour Didier Bermudez, responsable Qualité à la Sonacotra, « la qualité représente une amélioration permanente, non seulement au niveau de l'optimisation des méthodes de travail, mais aussi au niveau de l'exigence que l'on se fixe ».

Qualibail pour le logement locatif (un référentiel déjà existant)

Elle définit des engagements de services en termes de traitement de la demande de logement, de maîtrise des fournisseurs, d'écoute client et de confort du logement.

Qualigère pour les résidences sociales et les foyers

Cette certification est en cours et s'attachera à 7 engagements de service dont le traitement de la demande de logement, l'écoute des clients...

L'entreprise complètera son dispositif par des certifications de service pour l'activité « demande d'asile » et « accueil des Gens du voyage ».

La parole à Patrice Labrousse, chargé de l'AFAQ

« L'évolution des missions de la Sonacotra se traduit entre autres par les notions d'accueil du client et de services rendus. En ce sens, la démarche qualité de la Sonacotra n'est pas si différente de celles de structures privées, fortement concurrencées, preuve d'un réel degré d'exigence et d'un esprit volontariste ». La norme ISO 9 001 a permis de définir un mode d'organisation à chaque niveau de l'entreprise, et de construire des outils pour en suivre l'évolution, dans le but d'améliorer le service rendu au client.

Patrice Labrousse souligne « bien que l'analyse des méthodes de travail représente une reconnaissance vis-à-vis des partenaires, et pour les clients, c'est l'engagement d'une égalité de traitement via un outil de management unique, placé sous le signe de la performance ».

L'entreprise et la démarche environnementale

La Sonacotra est soucieuse de mesurer les impacts environnementaux d'une opération de construction / réhabilitation. Elle mène actuellement une réflexion pour généraliser une démarche environnementale de type HQE (Haute Qualité Environnementale) ou Habitat et Environnement ou Patrimoine et Habitat. Elle est déjà expérimentée sur plusieurs programmes.

Le conseil d'administration au 1er février 2006

• Représentants de l'Etat

Michel Pelissier, Préfet et Président du Conseil d'administration de la Sonacotra

Sébastien Boitreaud, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Patrick Butor, Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement

Hélène Dadou, Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement

Stéphane Fratacci, Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire

Arnaud Phelep, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Pierre-Yves Rebérioux, Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement

• Représentants des personnes morales autres que l'Etat

Nicole Chavrier, Crédit Foncier de France

Jean-Pierre Comte, Logirep

Etienne Guena, Medef

Philippe Pradier, Caisse des Dépôts et Consignations

Patricia Sitruk, Fasild

• Représentants des salariés

Said Akil, FO

Philippe Biongolo, CFE-CGC

Grégory Ciaï, SUD

Bruno Guillaumot, CFDT

Daniel Renard, CGT

Subhi Toma, CFDT

• Représentants des locataires (membres à titre consultatif)

Muriel Prost, Comité national des locataires

Touré Tamba, Comité national des locataires

2049 salariés mobilisés et formés pour accueillir les plus démunis

La ressource humaine est au cœur de la réussite des missions de l'entreprise

2 049 salariés oeuvrent chaque jour sur le terrain pour lutter contre l'exclusion, répondre aux besoins des clients de la Sonacotra et soutenir les collectivités dans leur mission de logement. Tous les salariés sont régulièrement formés pour s'adapter à la diversification des activités et à l'évolution des résidants. Certains suivent des formations sur l'interculturalité, d'autres se rendent pour quelques semaines dans les pays dont sont originaires les résidants pour mieux comprendre leur culture et échanger avec leurs homologues étrangers. Les salariés des centres d'accueil des demandeurs d'asile bénéficient de formations pour gérer les échecs d'obtention de statut de réfugié politique.

Des chiffres qui parlent

Plus de 2,64 % de la masse salariale de l'entreprise a été alloués à la formation en 2005.

70 000 heures de stages ont été suivies par 3900 stagiaires.

L'ensemble des salariés est animé d'une même volonté : celle d'aider les résidants dans leur quotidien et les accompagner pour une solution de logement pérenne.

La parole est au centre. Difficile de trouver un salarié qui ne soit pas à l'écoute, qui ne soit pas tolérant, qui ne soit pas une aide pour faciliter les démarches administratives et médicales des uns et des autres.

La solidarité et le professionnalisme sont les leitmotiv.

Les valeurs de l'entreprise rassemblent les salariés

- La solidarité
- L'ouverture d'esprit
- Le dévouement
- L'esprit d'entreprise
- Le devoir envers la clientèle

Les 5 métiers phares à la Sonacotra

- 68 directeurs d'agence : ils animent et dirigent leurs équipes, fixent les priorités et déterminent les plans d'action pour l'année.
- 339 responsables de résidences : ils gèrent au quotidien les établissements et assurent l'accueil et le suivi de la clientèle. Ils entretiennent un réseau local de partenaires pour fournir un accompagnement social, médical, administratif, culturel aux clients.
- 55 responsables entretien et maintenance et 370 techniciens et ouvriers de maintenance : ils assurent l'entretien et les réparations courantes dans les résidences.
- 75 animateurs en CADA et AUDA : ils proposent et mettent en œuvre avec l'équipe du CADA des activités destinées aux adultes et enfants pour dynamiser la vie de la résidence.
- 276 intervenants sociaux en CADA et en AUDA : ils accompagnent les demandeurs d'asile dans les différentes étapes de la procédure auprès de l'OFPPA et leurs démarches administratives, médicales et sociales. (chiffres 2005)

2

**Etat des lieux des solutions
de logement proposées
par la Sonacotra**

204 résidences sociales

Elles constituent pour les collectivités un outil de lutte contre l'exclusion dans le domaine du logement. Elles sont destinées à tous les publics aux faibles ressources ayant des difficultés pour se loger. Les municipalités sont toujours impliquées dans la construction d'une résidence. L'attribution des logements s'effectue en concertation avec la Ville, le Conseil général, la Préfecture et la Sonacotra. Ces logements sont meublés et conventionnés à l'APL (Aide Personnalisée au Logement).

204 résidences sociales accueillent 33 % de résidents français. La clientèle se féminise et représente 9,8 % de la clientèle totale. L'accompagnement social est une composante essentielle de l'action de la Sonacotra auprès de ces populations pour les aider dans leur parcours de réinsertion.

Depuis 1995, 20 résidences sociales sont des résidences ex-nihilo, 72 sont des résidences réhabilitées et 57 sont des résidences transformées sans travaux.

247 foyers traditionnels ou de travailleurs migrants

Les deux contrats d'objectifs signés avec l'Etat prévoient la réhabilitation d'un certain nombre d'entre eux devenus aujourd'hui inadaptés aux besoins de ses résidents. Le logement proposé est une petite chambre meublée. Les espaces de vie collectifs sont : la cuisine, la laverie, la cafétéria, les sanitaires, la salle d'eau et de TV. Les chambres sont conventionnées à l'APL et les locataires versent un loyer résiduel en fonction de leurs ressources. Les foyers sont occupés principalement par des hommes seuls (96,3 %). 46 foyers ont été rénovés de 1999 à 2006.

Entre 2005 et 2010, 249 millions d'euros seront consacrés à la réhabilitation et la restructuration de foyers dégradés. 71 foyers seront traités et les chambres de moins de 7m² seront éradiquées.

1653 logements locatifs

Ce sont des appartements et des pavillons qui accueillent des familles. Ils sont conventionnés à l'APL.

10 aires d'accueil pour les Gens du voyage

L'activité de gestion des aires d'accueil de Gens du voyage inscrite dans les schémas départementaux se développe au sein de la Sonacotra. L'entreprise répond aux appels d'offre de communes ou communautés de communes pour aménager ou gérer de tels équipements. Pour soutenir le terrain, un département « Gens du voyage » rattaché à la Direction Etudes et Développement a été créé en 2005 avec à sa tête Bruno Guillaumot.

La Sonacotra aujourd'hui gère 10 aires d'accueil pour les Gens du voyage, soit plus de 295 places de caravanes réparties dans les départements de la Gironde, de l'Aude, des Bouches-du-Rhône, de l'Ariège, du Vaucluse, de la Haute-Savoie et de l'Isère. Les Gens du voyage représentent environ 150 000 personnes en France. Pour leur permettre de stationner, les besoins ont été évalués à plus de 40 000 places de caravanes sur l'ensemble du territoire.

Les communes et les Établissements Publics de Coordination Intercommunale (EPCI) peuvent déléguer l'aménagement et la gestion des aires d'accueil à la Sonacotra. En octobre 2006, une nouvelle aire d'accueil a été inaugurée à Bollène et prochainement la Sonacotra aura en charge l'aménagement de 5 aires dans l'agglomération toulonnaise dont une de grand passage.

L'entreprise gère également 3 dispositifs de sédentarisation avec 55 pavillons à Forbach, 35 à Nice et une aire accueillant 40 familles à Marseille.

54 CADA (Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) et 34 AUDA (Accueil d'Urgence des Demandeurs d'Asile)

Répartis sur l'ensemble du territoire, 54 CADA et 34 AUDA accueillent 5 700 demandeurs d'asile.

La Sonacotra est le premier opérateur national spécialisé dans l'accueil des demandeurs d'asile. Cette activité mobilise 500 salariés de la Sonacotra, soit 1 salarié sur 5. Les perspectives de croissance pour 2006 demeurent importantes, avec un objectif de création de 500 à 1 000 nouvelles places. Pérenniser ces structures, notamment en transformant les places AUDA en CADA, constitue une priorité pour la Sonacotra inscrite dans son contrat d'objectifs 2005-2010 signé avec l'Etat.

En 2005, 66,7 % des demandeurs d'asile accueillis dans les CADA ont obtenu le statut de réfugié politique. Ils sont en majorité originaires des pays d'Afrique centrale, de

l'ex-Union soviétique et des Balkans. En 2006, les salariés font face à de nouveaux enjeux. Actuellement, les demandeurs d'asile restent en moyenne de seize à dix-huit mois dans les structures. L'Etat a demandé aux opérateurs de ramener cette durée à sept mois. Les équipes doivent donc travailler à fluidifier les sorties ; pour réduire l'engorgement des structures, elles préparent la sortie des demandeurs d'asile en amont même de la décision de l'OFPRA. Il s'agit d'une part de donner les clés qui favoriseront l'insertion des réfugiés (scolarisation des enfants, accès au logement, apprentissage de la vie collective et accès aux droits sociaux), et d'autre part, d'accompagner le retour au pays des déboutés, par exemple par des aides au retour volontaire. Autre changement majeur, l'Etat a décidé de régionaliser le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile. Désormais, les préfets de région assureront l'autorité de l'Etat et piloteront les admissions.

Un centre d'accueil de nuit pour les personnes sans abri à Paris : « la boulangerie »

Mobilisée par l'Etat en 2004 dans le cadre du plan grand froid, la Sonacotra a ouvert un centre d'hébergement d'urgence de nuit dans le 18^{ème} arrondissement de Paris. Situé dans une ancienne boulangerie militaire, le centre a été aménagé pour accueillir entre 70 et 298 personnes en fonction des besoins. Le centre dispose de 149 lits superposés soit 298 places et 50 lits ouverts 24h sur 24. Deux équipes en semaine et durant les week-end prennent en charge l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement, le petit déjeuner et le départ du public. Une surveillance est effectuée durant la nuit pour assurer la tranquillité et la sécurité des hébergés. Au cours de l'hiver 2005-2006, 33 933 personnes ont été hébergées entre le 22 novembre 2005 et le 30 avril 2006. 230 personnes ont été accueillies chaque soir en moyenne. Elles s'inscrivent via le 115 pour le soir même et arrivent boulevard Ney grâce au dispositif Atlas de la RATP ou sont repérées par la brigade d'assistance des personnes sans abri (BAPSA).

Monsieur Lesénéchal est responsable de cette structure financée par la DDASS. Elle accueille tous les jours de nuit sans condition, les personnes sans abri pour y dormir, se laver et s'y restaurer. « La boulangerie » n'héberge que des hommes. Ils sont âgés en moyenne de 35-45 ans.

Un dispositif de stabilisation (50 hébergements) boulevard Ney dans le 18^e à Paris

Il est ouvert depuis le 11 novembre 2006. 50 personnes pourront bénéficier de ce nouveau dispositif H24 c'est à dire qu'elles pourront y rester le jour et la nuit. Ce centre est mitoyen du centre d'accueil de nuit.

La plateforme médico-sociale

Dans le cadre de la série de mesures présentées par la Ministre déléguée de la cohésion sociale et de la parité, Catherine Vautrin, destinées à stabiliser l'hébergement des personnes en grandes difficultés, la Sonacotra a ouvert une plateforme médico-sociale. Elle propose un accueil, une orientation, des soins et des lieux conviviaux (salle de repos, laverie, vestiaire, espace d'animation). Elle est composée d'un service social d'orientation et de suivi, d'un service médical de diagnostic et soins (avec 4 lits de repos) et d'un accompagnement vers l'emploi. L'équipe sur place est constituée d'un directeur, d'un animateur, de deux travailleurs sociaux, de 3 vacations médicales, d'un chargé d'accueil et de vie sociale ainsi que d'un chargé de mission Maison de l'emploi. Une coordination est effectuée entre l'hébergement d'urgence et cet accueil social. L'objectif est bien de faciliter l'autonomie des 50 personnes qui bénéficieront du dispositif H24 en leur donnant les moyens d'une meilleure prise en charge de leur vie au quotidien. Elles y seront dirigées par des associations partenaires parisiennes et par le centre de la Boulangerie. Le budget de fonctionnement prévu s'élève à 68000 €.

Des solutions de logements provisoires...

...pour les victimes de catastrophes naturelles ...

Les sinistrés de la Somme, de l'usine AZF ou lors des incendies de logements de l'été 2005 ont été hébergés en partie à l'aide de solution de logements provisoires.

...et les personnes issues d'habitat indigne, dangereux et insalubre

500 logements d'urgence et d'insertion sont en cours de réalisation. Ces logements présentent 4 particularités :

- Ils sont temporaires : leur durée de vie n'excédera pas 5 à 10 ans permettant ainsi de construire sur des terrains qui éventuellement sont destinés à ne pas recevoir outre ce délai de l'habitat.
- Ils sont construits dans un délai rapide : c'est à dire en PCR (Procédé de Construction Rapide). Ce sont des

logements modulaires, préfabriqués ou traditionnels. 10 mois sont nécessaires pour installer un logement.

- Ils répondent à toutes les normes de sécurité et de durabilité : ce sont de véritables logements, ce ne sont pas des « sous logements ».

- Ils rassembleront des professionnels et des associations pour accompagner socialement les résidents. Ces logements sont financés à 100 % par l'Etat. La Sonacotra a fait l'objet d'une recapitalisation à hauteur de 50 millions d'euros pour répondre à cette urgence.

100 constructions ont été lancées. Les deux premières résidences seront inaugurées en juillet 2007 à Bobigny et à Marseille. Elles accueilleront respectivement 46 et 50 logements. Les résidents payeront une redevance déduite de l'ALT (Allocation de Logement Temporaire), c'est à dire que l'eau et l'électricité seront les « seules » consommations à régler.

Les personnes prioritaires pour ces logements sont : les habitants issus d'habitat indigne, insalubre, présentant des signes de saturnisme... mais aussi des personnes dont l'immeuble est en cours de réhabilitation où celles qui sont en attente d'un logement définitif.

La difficulté pour la Sonacotra reste d'obtenir des terrains gratuitement sur les communes qui nécessitent du logement d'urgence. Cette problématique reste une volonté politique.

La convention sur le traitement de l'habitat insalubre mobilise la Sonacotra en lui assignant de nouvelles missions

- La réalisation de 500 logements PCR (Procédé de Construction Rapide)
- Le rachat et le traitement d'hôtels meublés en mauvais état pour proposer des résidences hôtelières à vocation sociale (en projet)
- La résorption de l'habitat insalubre là où il n'y a pas d'opérateur (en projet).

3

**Les 4 missions prioritaires
fixées par le contrat
d'objectifs 2005-2010**

2005-2010 : les 4 missions prioritaires

Quand la société change, les entreprises à vocation sociale pour remplir leurs missions se doivent d'évoluer. Leurs activités se transforment pour s'adapter à leur nouvel environnement. En mars 2005, la Sonacotra a signé avec l'Etat son deuxième contrat d'objectifs étalé sur 5 ans.

Il a pour but de prendre acte des évolutions des besoins de la clientèle pour adapter les missions de l'entreprise. 4 priorités sont fixées.

1 • L'adaptation des résidences au vieillissement de la clientèle immigrée et la réhabilitation des foyers de travailleurs migrants

La Sonacotra renforce ses actions permettant leur maintien à domicile en adaptant les unités de vie aux contraintes liées au vieillissement et en informant ses résidents sur leurs droits. Elle va également construire des Etablissements d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) à Marseille et à Bobigny dans un premier temps.

2 • L'accueil des personnes en difficulté et notamment les jeunes de moins de 25 ans en insertion professionnelle dans des résidences sociales

Dans le cadre du plan de cohésion sociale, une convention triennale a été signée entre l'Etat et la Sonacotra le 23 mars 2005 pour faciliter l'accès au logement de 10 000 jeunes en insertion professionnelle, âgés de 16 à 25 ans. En 2005, elle logeait déjà près de 3 200 jeunes de moins de 25 ans.

3 • La pérennisation des structures d'accueil de demandeurs d'asile

La Sonacotra s'implique fortement dans l'hébergement et l'accompagnement des demandeurs d'asile. Elle a ainsi mis en place 54 Centres d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile (CADA), ainsi que des places d'Accueil d'Urgences des Demandeurs d'Asile (AUDA).

4 • Le déploiement de l'activité de gestion des aires d'accueil des Gens du voyage.

Sollicitée par l'Etat pour développer l'aménagement et / ou la gestion d'aires d'accueil de Gens du voyage et d'aires de grand passage sur le plan national, la Sonacotra s'engage à réaliser ces aires, pour le compte d'une commune ou d'une intercommunalité, dès l'instant où l'activité assure en elle-même son équilibre financier. Elle en gère plus d'une dizaine à ce jour, essentiellement réparties dans le sud de la France.

Diversification du savoir-faire pour répondre aux besoins des nouveaux clients

La Sonacotra a diversifié son savoir-faire pour répondre à ses missions : permettre aux publics en difficulté d'accéder à un logement et répondre à l'émergence de nouvelles précarités. Elle mène donc en parallèle auprès des résidents, des actions relatives au maintien à domicile, à la santé, à l'accès aux droits et à l'animation socio-culturelle.

4

En janvier 2007 :
la Sonacotra changera de nom.
Explications

5

Tour de France des directions régionales de la Sonacotra

La Sonacotra est présente sur l'ensemble du territoire au travers de 6 directions régionales

La Sonacotra Sud-Est

Elle épouse le périmètre de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et la Corse. Elle dispose d'une direction régionale située à Marseille et de deux directions départementales situées à Marseille et Nice.

Présente dans 6 départements et 31 villes, relayée par un réseau de 10 agences, elle couvre les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, de la Corse, du Var et du Vaucluse.

Ses logements, près de 10 116, sont répartis en 47 résidences sociales, 4 immeubles locatifs, 36 pavillons, 33 Foyers de Travailleurs Migrants, 2 Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile et 5 ensembles locatifs, 2 aires d'accueil pour les Gens du voyage. Le chiffre d'affaires quittancé s'élevait à 33,5 millions d'euros.

Contact presse région Sud-Est : Charlotte Malka
charlotte.malka@sonacotra.fr - Tél 01 40 61 42 98

La Sonacotra Centre-Ouest et Sud-Ouest

La délégation régionale est basée à Toulouse.

La Sonacotra Centre-Ouest : s'étend de la Bretagne à l'Auvergne, et couvre 5 régions administratives. La région s'organise autour de 8 agences départementales : l'Allier, le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre-et-Loire, la Loire-Atlantique, le Loiret, le Maine-et-Loire et le Puy deôme. En 2005, près de 155 salariés étaient au service de la région.

La région Centre-Ouest représente 3 221 logements sur 18 foyers traditionnels, 5 résidences sociales, et 2 immeubles locatifs.

Avec 8 CADA et 8 AUDA, la région accueille 839 demandeurs d'asile, soit 39 % des personnes logées au niveau de la région. La région a réalisé un chiffre d'affaires quittancé de 9,9 millions d'euros.

Contact presse région Centre-Ouest : Charlotte Malka
charlotte.malka@sonacotra.fr - Tél 01 40 61 42 98

La Sonacotra Sud-Ouest : s'organise autour de 6 agences et de 2 établissements autonomes. Elle emploie 101 salariés et a réalisé un chiffre d'affaires quittancé de l'ordre de 10 millions d'euros. Elle compte 11 foyers et 15 résidences sociales, 5 immeubles locatifs et 26 pavillons 2 866 logements sont proposés. 77 emplacements sont disponibles pour les Gens du voyage. 4 CADA et 3 AUDA accueillent des demandeurs d'asile.

Contact presse région Sud-Ouest : Patricia Monnot
patricia.monnot@sonacotra.fr - Tél 01 40 61 43 78

La Sonacotra Ile-de-France

Elle s'organise autour de 21 agences dans les 8 départements de l'Ile-de-France. 30 881 clients sont logés dans 106 foyers traditionnels, 52 résidences sociales, 22 immeubles locatifs, 74 pavillons, 3 CADA et 6 AUDA. 615 collaborateurs travaillent sur les sites dans 116 communes. Le chiffre d'affaires quittancé en 2005 s'élevait à 96,5 millions d'euros. Elle propose 31 830 logements.

Contact presse région IDF : Claire Jouany
claire.jouany@sonacotra.fr - Tél 01 40 61 43 78

La Sonacotra Nord-Ouest

Elle s'organise autour de 7 agences dont 2 regroupées au sein de la direction départementale de la Seine-Maritime. Elle compte 174 salariés qui se répartissent dans les 19 foyers, 14 résidences sociales, 11 immeubles locatifs, doit 44 établissements pour un parc de 5 141 logements. 3 839 personnes sont logées par la Sonacotra sans compter les demandeurs d'asile. Le chiffre d'affaires quittancé était de 14,78 millions d'euros. La région compte 8 CADA et accueillait 992 personnes en 2005. 3 889 clients sans compter les demandeurs d'asile.

Contact presse région Nord-Ouest : Olivia Weiland
olivia.weiland@sonacotra.fr - Tél 01 40 61 42 33

La Sonacotra Est

En région Est, la Sonacotra est présente dans 5 régions administratives : l'Alsace, la Bourgogne, la Champagne-Ardenne, la Franche-Comté et la Lorraine. Basé à Metz, le siège régional se divise en 9 agences départementales (l'Aube, la Côte d'Or, le Doubs, la Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, la Saône-et-Loire) et en 2 établissements autonomes. La région compte 278 salariés

La région propose 9 061 logements dans 40 foyers traditionnels, 18 résidences sociales, 8 immeubles locatifs et 55 pavillons, à Forbach « Le Hohlweg ».

12 CADA (812 places) et 19 AUDA (937 places) sont gérés par les 115 salariés travaillant pour l'activité asile de la région Est. Deux AUDA DPM ont été transformés en CADA sur Homécourt et Essey Les Nancy, pour une capacité de 70 places chacun. Le dispositif permet aujourd'hui d'offrir 1 749 places.

Contact presse région Est : Olivia Weiland
olivia.weiland@sonacotra.fr - Tél 01 40 61 42 33

La Sonacotra Rhône-Alpes

Elle s'organise autour de 9 agences, 21 foyers traditionnels, 49 résidences sociales, et 4 immeubles locatifs. Ces 74 établissements représentent 10 703 logements. Elle rassemble deux directions départementales et deux établissements autonomes et 313 salariés. Le chiffre d'affaires quittancé est de 32,39 millions d'euros. 9 CADA accueillent 677 demandeurs d'asile. 4 AUDA accueillent 185 personnes.

*Contact presse région Rhône-Alpes : Patricia Monnot
patricia.monnot@sonacotra.fr - Tél 01 40 61 43 94*

** Chiffres issus du rapport annuel 2005.*

6

La Sonacotra en chiffres

Chiffre d'affaires :

253,9 millions d'euros en 2005.

63 774

clients (hors demande d'asile).

73 211 logements.

455

foyers traditionnels
et résidences sociales.

implantées
dans **56** départements.

2 049 collaborateurs,
dont plus de 80 % travaillent
en réseau d'exploitation.

Avec

5 700

places, la Sonacotra est le premier
opérateur national en termes
d'hébergement des demandeurs d'asile.

66% des demandeurs d'asile
accueillis par la Sonacotra
obtiennent le statut de réfugié
politique.

45 foyers rénovés de 1999 à 2004.

249

millions d'euros
seront investis
pour réhabiliter
et rénover des foyers anciens.

1 653 logements conventionnés
comme des HLM
sont destinés aux familles.

247 foyers

204

résidences sociales.

10 aires d'accueil
pour les gens du voyage.

54 CADA et **34** AUDA.

* Chiffres issus du rapport annuel 2005.

7

Contacts

• Contact Président

Michel Pélissier, Préfet, Président de la Sonacotra depuis 1998.

Contact : *Marie-Noëlle Rosenweg*, Directrice de cabinet

mail : marie-noelle.rosenweg@sonacotra.fr - Tél : 01 40 61 43 10 - Fax : 01 45 67 43 33

• Contact Directeur général

Alain Botton, Directeur général délégué

Contact : *Angélique Chaidron*, Chargée de mission

mail : angelique.chaidron@sonacotra.fr - Tél : 01 40 61 43 88

• Contacts Directeurs

Philippe Pradier, Directeur régional Ile-de-France

Guy Bouvier, Directeur de l'audit, Conseiller technique auprès du Président

Serge Caquant, Directeur de l'accueil de la demande d'asile

Daniel Catalan, Directeur régional centre-ouest et sud-ouest

Nathalie Chomette, Directrice Etudes et Développement

François Xavier Desjardins, Directeur régional Est

Jacki Laleuw, Directeur régional Nord-Ouest

Stéphanie Perez, Directrice Administrative et Financière

Marie-Aude Poisson, Directrice régionale Rhône-Alpes

Jean-Paul Roumagère, Directeur régional Sud-Est

• Contacts Presse Sonacotra

Mathieu Rouault, Responsable de la communication

Mathieu.rouault@sonacotra.fr - Tél : 01 40 61 45 39 - Mobile : 06 19 70 49 56

• Contacts presse Plan créatif Corporate

Rachel Brunella – rbrunella@plancreatif.fr - Tél : 01 43 70 40 03 - Mobile : 06 75 25 23 73

8

Annexes

La Sonacotra a réalisé deux études en collaboration avec l'UNICEF

En 2001 / « Etre Père à distance » : cette étude a été conduite par Jacques Barou, spécialiste de la question de l'immigration au CNRS sur le devenir des enfants d'immigrés demeurés au pays d'origine.

Quelles conclusions peut-on tirer de cette étude ?

Les immigrés restés en France ont atteint leur principal objectif, celui de subvenir aux besoins matériels de leurs familles et d'améliorer leurs conditions de vie. Les enfants sont conscients d'avoir bien vécu grâce aux ressources envoyées par leur père. La Sonacotra a joué un rôle positif en facilitant le logement conventionné et modéré, permettant encore aujourd'hui à ces hommes vieillissants, ayant de plus faibles ressources, de contribuer financièrement à l'entretien de leurs familles. L'avenir des enfants n'en est pas pour autant assuré. L'immigration à l'heure actuelle n'est pas chose facile et beaucoup d'entre eux rencontrent des difficultés d'adaptation et ne se reconnaissent pas dans les jeunes de leur âge, de même origine, mais élevés en France. Les pères ne poussent pas leur progéniture à émigrer, hormis les mieux armés. L'éducation au pays d'origine s'avère en revanche plus facile. Un appui au niveau des structures éducatives de ces pays contribuerait sans doute à réduire l'inégalité des chances et donnerait un sens à l'exil des pères.

En 2003 / « Les enfants de l'exil » : l'étude a porté sur l'adaptation et l'évolution des familles de demandeurs d'asile pendant leur séjour en centre d'accueil.

L'étude a déterminé quel était l'impact de l'attente des papiers sur les stratégies que les jeunes demandeurs d'asile et leurs parents mettent en place pour établir un équilibre entre deux impératifs : un processus de deuil de l'histoire passée, individuelle et collective, et la création de relations avec la société française, marquée par l'attente de l'octroi ou du refus du statut de réfugié. Elle se propose d'identifier les modes de protection dont bénéficie l'enfant pour pouvoir explorer ce nouvel environnement. Que doit-on leur dire de la fuite ? Sont-ils protégés par la parole ou le silence ?

Conçue comme une recherche-action ayant pour objectif de mieux comprendre pour mieux intervenir, cette étude s'accompagne de recommandations pour améliorer les services existants.

Cette étude est composée de deux volets : une étude anthropologique, psychologique et transculturelle, sous la direction du Professeur Marie Rose Moro et une étude sociologique, sous la direction de Jacques Barou. Boris Cyrulnik a signé la préface de cette étude.

La Sonacotra et l'Unicef France se sont également associées pour l'édition d'un ouvrage photographique portant sur le parcours des demandeurs d'asile, « Demandeurs d'asile, entre rêve et oubli »

Sortie des actes du colloque organisé le 18 juin 2006 par la Sonacotra au Sénat sur le thème « Les modèles d'intégration en questions : enjeux et perspectives »

Ils sont parus aux éditions des Presses Universitaires de France (PUF) dans la collection « Enjeux stratégiques ». On y retrouve également les résultats du sondage Sonacotra / BVA sur « l'opinion des Français et des leaders d'opinion sur les politiques d'intégration ».

La Sonacotra mène des études sur la satisfaction auprès de ses résidents.

Si vous souhaitez recevoir l'un de ces documents, vous pouvez contacter Mathieu Rouault, direction de la communication de la Sonacotra.

www.sonacotra.fr

Siège Social :

42 rue Cambronne 75 740 Paris cedex 15

tél : 01 40 61 42 00